

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question n°13), PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUV AIS-TASSEZ Sylvie (jusqu'à la question n° 29), BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, FOUCault Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle (à partir de la question n° 3), LOISEAU Ginette, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (jusqu'à la question n° 31), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel (à partir de la question n° 3), VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DUBY Sophie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DELELIS Bernard donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, IDZIAK Ludovic donne procuration à SOUILLIART Virginie, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERROYER Lysiane donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FRAPPE Thierry donne procuration à BOMMART Émilie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à SWITALSKI Jacques

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CHOQUET Maxime, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALTER Frédéric

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

DECOMPTE FONCIER DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES – DEFINITIONS ET PERIMETRE DES ZONES PRISES EN COMPTE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi Climat et Résilience »), introduit la nécessité de disposer d'un outil de suivi et de valorisation du foncier économique, permettant une gestion économe et stratégique de l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire.

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques (ZAE), elle a engagé un travail visant à recenser et qualifier les surfaces foncières disponibles à vocation économique au sein des zones d'activités économiques communautaires, afin de mieux piloter les stratégies d'aménagement économique d'activités et d'optimisation du foncier disponible.

Il est rappelé que selon l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une zone d'activités économiques (ZAE) se définit comme un secteur aménagé spécifiquement en vue d'accueillir des activités économiques, principalement industrielles, artisanales, commerciales ou tertiaires.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 08 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le décompte foncier des ZAE Communautaires arrêté le 15 octobre 2025 qui acte le recensement des zones d'activités économiques (ZAE) communautaires présentes sur le territoire, au nombre de 43, telles que listées en annexe, et de prendre acte de l'état du foncier économique établi dans le cadre de cette démarche, à savoir :

- Une surface totale de ZAE communautaires de 1729,25 hectares,
- Une surface de 1578,33 hectares actuellement occupée par des activités économiques
- Une surface de 150,92 hectares encore disponible pour l'accueil de nouvelles activités, répartie par zone comme précisé en annexe,

- Un potentiel d'extension de 121 hectares, dont 55,7 ha inscrits dans un dossier de ZAC datant de 2007.

et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à mettre à jour régulièrement ces données en lien avec les services compétents, de les transmettre aux services de l'État dans le cadre du suivi des obligations ZAN et d'engager toute démarche de coordination ou de négociation liée à l'aménagement ou à l'évolution des ZAE communautaires. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le décompte foncier des ZAE Communautaires arrêté le 15 octobre 2025 qui acte le recensement des zones d'activités économiques (ZAE) communautaires présentes sur le territoire, au nombre de 43, telles que listées en annexe, et de prendre acte de l'état du foncier économique établi dans le cadre de cette démarche, à savoir :

- Une surface totale de ZAE communautaires de 1729,25 hectares,
- Une surface de 1578,33 hectares actuellement occupée par des activités économiques
- Une surface de 150,92 hectares encore disponible pour l'accueil de nouvelles activités, répartie par zone comme précisé en annexe,
- Un potentiel d'extension de 121 hectares, dont 55,7 ha inscrits dans un dossier de ZAC datant de 2007.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à mettre à jour régulièrement ces données en lien avec les services compétents, de les transmettre aux services de l'État dans le cadre du suivi des obligations ZAN et d'engager toute démarche de coordination ou de négociation liée à l'aménagement ou à l'évolution des ZAE communautaires.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel



DUPONT Jean-Michel

Annexe à la délibération N°6385 – Décompte foncier

Ce décompte foncier est un inventaire détaillé des zones d'activités économiques gérées par la collectivité. Il recense, pour chaque site, les superficies totales, occupées et disponibles en date du 30 novembre 2025

Nom ZAE	Commune	Surface (ha)	Surfaces disponibles (ha)	Surfaces occupées	Dossier ZAC et année	Extension possible
ZI du Réveillon	Allouagne	2,4	0	2,4		Non
ZI d'Annezin	Annezin	55	3,8	51,2		18ha env.
ZI d'Auchel	Auchel	44,8	0,75	44,05		Non
ZA du Bois Saint-Pierre	Auchel	2,45	0	2,45		Non
Parc de la Porte des Flandres	Auchy-les-Mines/Haisnes	30,7	6,1	24,6		15ha prévus dans ZAC
Parc Actigreen	Barlin	10,2	3,7	6,5		Non
Parc Washington	Béthune	128,1	0	128,1		Non
Zone du Rabat	Béthune	18,7	0	18,7		Non
Zone de la Rotonde 2	Béthune	7,4	0	7,4		Non
Parc Fleming	Béthune	20,1	0	20,1		Non
Zone Actipolis	Fouquières-les-Béthune	11,9	0,37	11,53	ZAC	Non
Parc Futura	Béthune/Verquinneul/Beuvry	61,3	1,8	59,5		Non
Parc du Moulin	Beuvry	23,5	4,5	19	ZAC de 2012	Non
Parc de la Porte Nord	Bruay-la-Buissière	138,9	19	119,9		Non
ZAL n°3	Bruay-la-Buissière	14,8	0	14,8		Non
Ecoquartier des Alouettes	Bruay-la-Buissière	6,5	1,9	4,6		Non
Parc d'Activités des Allots Jean	Burbure	3,5	0	3,5		Non car zonage agricole partout
Parc d'entreprises Bruneahut	Calonne-Ricouart	4,9	0	4,9		Non
Zone d'activités Paul Plouviez	Divion	9,6	1,3	8,3		Non
Parc de la Clarence	Divion	24,7	7,6	17,1	ZAC	Non
ZA des terrils de la Clarence	Divion	5	0,8	4,2		Non
Parc des Industries Artois Flandres	Douvrin/Billy-Berclau	443,9		443,9		
ZA de Guarbecque	Guarbecque	34	0	34		Oui, env 28ha en 1AUe
ZAL Gallieni	Houdain	5,5	0	5,5		Non
Parc du Bois Carré	Houdain	13	1,8	11,2		Non
Zone du Mont de Cogagne	Isbergues	4,6	1,5	3,1		
Logisterra26	Labourie	54,6	9,8	44,8		Non
Zone du Long Jardin	Lapugnoy	2,8	0	2,8	ZAC	Non
Zone de Rieux	Lillers	16,3	0	16,3		Non
Parc de la Haye	Lillers	9,2	1,2	8		Non
Zone du Plantin	Lillers	26,9	0,2	26,7		Non
Zone du Village Nord	Lillers	8,6	0	8,6		Non
Zone de Lorgies	Lorgies	26,2	0	26,2		Non
Zone de Mazinghem	Mazinghem	5,1	1,9	3,2		Oui, environ 4,3ha en 1AUe
ZI n°1	Noeux-les-Mines/Labourse	45,7	0	45,7		Non
ZI de Ruitz	Ruitz	267,2	40,4	226,8	ZAC de 2007	35 ha en deuxième phase extension
Zone du Petit-Sailly	Sailly-Labourse	19,5	0	19,5		Non
Zone du Fauquethun	Saint-Venant	24	20,5	3,5	ZAC	Non
Zone du Village	Saint-Venant	17,6	0	17,6		Non
Parc du Pilastre	Vendin-les-Béthune	5	0	5		Non
Parc du Beaupré	Verquin	12,5	0	12,5	ZAC de 1991	Non
Zone du Retuy	Violaines	7,5	0	7,5		Non
Zone de la Cochiette	Violaines	55,1	0	55,1		Non
TOTAL		1729,25		128,92		1600,33